

**Aux autorités haï tiennes
concernées par les violations de droit de la mineure Natacha Jean-Jacques**

Nom de la ville, le xxxx 2003

M. Josué PIERRE-LOUIS

Commissaire du Gouvernement Près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince

M. Calixte DELATOUR

Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)

M. Cliford LAROSE

Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire Nationale (APENA)

Mad Pierrette JEAN-SENAT

Directrice de la Prison du Fort National

M. Necker DESSABLES

Protecteur des Citoyens-nes (Office de Protection des Citoyens-nes- OPC)

Mad Ginette RIVIERE-LUBIN

Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)

En leurs bureaux

Objet : Violation des droits de la mineure Natacha Jean-Jacques

Monsieur/Madame,

Nous avons été informés, par le document de plaidoyer établi par Enfofanm et Kay Fanm et rendu public le 5 février 2003, des graves violations de droit dont a été victime la mineure Natacha Jean-Jacques.

Nous nous joignons aux organisations de femmes pour réclamer que :

- Justice soit équitablement rendue à Natacha Jean-Jacques ;
- Réparation soit donnée à Natacha Jean-Jacques pour les graves torts subis ;
- Ilus Dénasty soit interpellé et jugé, en tant qu'agent de l'Etat travaillant à la prison du Fort National, pour le viol commis à l'encontre de Natacha Jean-Jacques ;
- Des soins spécifiques (suivi médical et psychologique) soient octroyés à Natacha Jean-Jacques et à son bébé; et
- Les responsabilités des autorités pénitentiaires, qui avaient la garde la mineure Natacha Jean-Jacques, soient dûment établies pour toutes les suites nécessaires.

Nous partageons la grande inquiétude exprimée par les organisations de femmes au sujet du sort réservé aux personnes incarcérées en Haï ti, en particulier les fillettes et les femmes susceptibles d'être victimes d'agressions sexuelles.

Nous appuyons également la démarche des organisations de femmes visant à constituer une Commission d'Enquête Indépendante, afin de statuer sur la situation dans les centres pénitentiaires. Nous réclamons que toutes les entraves soient levées, de telle sorte à ce que cette Commission puisse effectuer en toute liberté ce travail essentiel pour l'opinion publique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur/Madame, nos salutations distinguées.

**Prénom, Nom
Organisation**

Autorités haïtiennes concernées par le dossier de Natacha Jean-Jacques

Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince

Commissaire du Gouvernement M. Josué PIERRE-LOUIS
Adresse Angle Rue Dr Aubry et Rue Pavée, Port-au-Prince, HAITI
Téléphone (509) 222.32.38 / 222-32.39
Télécopieur Le courrier peut être adressé au Ministère de la Justice (à l'attention de)

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)

Titulaire M. Calixte DELATOUR
Adresse 19, Avenue Charles Summer, Port-au-Prince, HAITI
Téléphone (509) 245-5658 | 245-1646 | 245-3003
Télécopieur (509) 245-0474

Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)

Titulaire Mme. Ginette RIVIERE-LUBIN
Adresse 2, rue Biassou, Delmas 31 Port-au-Prince, HAITI
Téléphone (509) 249-7106 ; (509) 249-7106
Télécopieur (509) 249-5912

Administration Pénitentiaire Nationale (APENA)

Titulaire M. Clifford LAROSE
Adresse Delmas 33 (entrée Haitian Tractor), Rue Fleming, Cité Militaire
Port-au-Prince, HAITI
Téléphone (509) 222-32.54
Télécopieur (509) 222-41.63
Ou encore, s/c PNUD : (509) 510-5168, A l'attention de APENA

Office de Protection des Citoyens-nes (OPC)

Titulaire Necker Dessables
Adresse 80, Rue Bois-Patate Port-au-Prince, HAITI
Téléphone (509) 244-3065 ; 244-35.95 ; 245-51.17s
Télécopieur (509) 244-3066
Courrier électronique opchai@hotmail.com

Direction de la Prison du Fort National (pour Femmes et mineurs-es)

Titulaire Mad Pierette Jean Senat
Adresse Fort National, Port-au-Prince, HAITI
Téléphone (509) 222-5090
Télécopieur